



## Filière Forêt et Bois en région Centre-Val de Loire

# Programme d'actions 2023 - 2027

**CAP Forêt et Bois 5<sup>ème</sup> génération  
Adopté en session plénière du 29 juin 2023**

avec le soutien de



**UNION EUROPÉENNE**  
Fonds Européen Agricole  
pour le Développement Rural



**AVEC LA RÉGION  
ET L'EUROPE,  
ÇA BOUGE EN CENTRE-VAL DE LOIRE !**



# CAP Filière Forêt-Bois 2023-2027

## **AXE A : DEVELOPPER LES MARCHES ET L'UTILISATION DES BOIS LOCAUX**

Action A1 : Prescrire l'utilisation des bois régionaux et français dans la construction	2
Action A2 : Promouvoir les produits et entreprises régionales	3

## **AXE B : APPUYER LES PROJETS DE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES**

Action B1 : Accompagner les entreprises dans leurs projets innovants	4
Action B2 : Développer les ETF, la première transformation et faciliter les transports de bois	5
Action B3 : Soutenir les investissements des ETF	6
Action B4 : Soutenir les investissements des scieries	7
Action B5 : Promouvoir les emplois et formations de la filière	8

## **AXE C : MOBILISER PLUS DE BOIS DANS LE CADRE D'UNE GESTION DURABLE DE LA FORET ET SON ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

Action C1 : Développer la récolte pour renouveler la forêt	9
Action C2 : Dynamiser la plantation et développer le Label Bas Carbone	10
Action C3 : Partager notre vision multifonctionnelle de la forêt	11
Action C4 : Aide aux PSGv, RTG et CBPS	12
Action C5 : Soutenir les investissements et la rénovation de la desserte forestière	13
Action C6 : Soutenir les investissements populicoles pour le maintien et le développement d'une filière régionale	14
Action C7 : Analyser les dessertes existantes et leurs capacités d'optimisation	15
Action C8 : Evaluer et protéger la biodiversité forestière	16

## **AXE D : ADAPTER LA FORET AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

Action D1 : Accompagner les centres de recherche sur le bois et la forêt	17
Action D2 : Mettre en place et piloter un réseau d'îlots d'avenir sur le territoire régional	18
Action D3 : Diffuser les outils de diagnostics sylvo-climatiques prédictifs	19
Action D4 : Diffuser le progrès sylvicole et les bonnes pratiques de gestion forestière durable	20

# CAP Filière Forêt-Bois 2023-2027

## Axe A : Développer les marchés et l'utilisation des bois locaux

<b>A1. Prescrire l'utilisation des bois régionaux et français dans la construction</b>	
<b>Contexte</b>	Le marché du bois dans la construction est le principal marché de la filière en valeur ajoutée et nombre d'emplois. Dans ce marché très concurrentiel, les atouts techniques, économiques et environnementaux du bois ne sont pas encore suffisamment connus des maîtres d'ouvrages et maîtres d'œuvre. La construction bois permet de réduire considérablement la consommation énergétique pour la construction du bâtiment et son exploitation. Avec l'entrée en vigueur progressive de la RE2020, le bois deviendra incontournable dans la construction à partir de 2025 et surtout 2028. Le CAP 4G a permis d'améliorer la notoriété du bois notamment auprès des collectivités. C'est sur le CAP 5G que les maîtres d'ouvrage et architectes ont besoin d'accompagnement et de retours d'expérience pour optimiser l'utilisation du bois. C'est pourquoi nous renforçons notre accompagnement.
<b>Objectifs</b>	Changer d'échelle. Développer les parts de marchés du bois dans la construction en utilisant en priorité les bois régionaux et nationaux.
<b>Contenu de l'action</b>	A1-1 : Prescrire et accompagner des maîtres d'ouvrage et des maîtres d'œuvre dans leurs projets utilisant des bois régionaux ou nationaux. Promouvoir la construction bois et organiser des visites de chantiers ou de réalisations bois. 320 j/an. A1-2 : Structurer l'offre de construction bois et organiser des rencontres d'affaires : Réseaux Bois Locaux. 40 j/an.
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	Fibois CVL
<b>Indicateurs de résultats</b>	- Atteinte des objectifs en termes de parts de marché : Maison individuelle : 12%, logements collectifs : 10%, bâtiments tertiaires et publics : 20%, bâtiments industriels et artisanaux : 25%
<b>Indicateurs de suivi</b>	- A1-1 : rencontrer 50 maîtres d'ouvrage ou maîtres d'œuvre par an, accompagner 20 projets/an et organiser 4 visites de chantiers, entreprises ou réalisations par an. - A1-2 : organiser une rencontre d'affaires par an-
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	2023-2027
<b>Pilote</b>	Fibois CVL
<b>Partenariat</b>	France Bois Forêt, l'action nationale construction bois de Fibois France, Envirobot Centre, Direction des territoires du CR et les Collectivités Territoriales.
<b>Coût total estimé</b>	A1 : 532 800 € A1-1 : 320j x 370 €/j x 4 ans = 473 600 € sur 4 ans 118 400 €/an A1-2 : 40j x 370 €/j x 4 ans = 59 200 € sur ans ou 14 800 €/an.
<b>Aide Régionale sollicitée</b>	A1 : 266 400 € A1-1 : 473 600 € x 50% = 236 800 € sur 4 ans ou 59 200 €/an. A1-2 : 59 200 € x 50% = 29 600 € sur 4 ans ou 7 400 €/an.
<b>Participation autres financeurs</b>	Autofinancement et FBF 30 000 €/an.

# Forêt-Bois 2023-2027

## Axe A : Développer les marchés et l'utilisation des bois locaux

<b>A2. Promouvoir les produits et entreprises régionales</b>	
<b>Contexte</b>	Les bois et entreprises de la filière régionale ne sont pas suffisamment connus des acteurs économiques régionaux. Cela génère des importations et freine le développement des entreprises. Le CAP 4G a permis d'actualiser, développer et diffuser le guide Bois du Centre et le site internet de Fibois CVL, de participer à de nombreuses manifestations : salons habitat d'Orléans, fêtes du bois des Bordes et de Méry ès Bois, Festivals de la Forêt de la Bourdaisière, Journées Internationales des Forêts, salons des Maires du Loiret... Les Prix Régionaux de la Construction Bois et les Trophées régionaux de l'Innovation bois permettent de mettre en valeur les réalisations et innovations des entreprises et architectes en région. Pour que la filière change d'échelle, Fibois doit plus et mieux communiquer sur la filière, ses entreprises et ses produits pour mieux répondre aux attentes des maîtres d'ouvrage avec les bois régionaux. Nous devons améliorer et accroître notre promotion et notre communication filière et bois régionaux.
<b>Objectifs</b>	Faire connaître les essences régionales, les produits, les innovations et les entreprises de la filière forêt bois régionale, faire connaître les architectes, BET et économistes au travers de leurs réalisations bois. Donner envie de réaliser des projets avec le bois. Promouvoir la forêt et l'utilisation du bois. Expliquer la sylviculture et la récolte du bois.
<b>Contenu de l'action</b>	A2-1 : Mettre à jour, éditer et diffuser les documents de promotion des bois, produits et entreprises de la filière forêt bois régionale. Mettre à jour le <b>site internet et les documents de communication de Fibois CVL</b> . 60 j/an A2-2 : Organiser <b>2 Prix Régionaux de la Construction Bois</b> , relayer et participer au Prix National de la Construction Bois, organiser <b>2 Trophées Régionaux de l'Innovation Bois ou équivalent</b> . 80 j/an A2-3 : Organiser des <b>stands sur le salon habitat</b> d'Orléans, fédérer les entreprises régionales et les aider à communiquer, participer à des <b>fêtes du bois régionales</b> et autres événements. 40 j/an
<b>Bénéficiaire</b>	Fibois CVL
<b>Indicateurs de résultats</b>	Réalisation des actions : - Diffusion des brochures et fréquentation du site internet - 2 Palmarès régionaux du bois dans la construction, 2 Trophées régionaux de l'innovation, stands sur salons Habitat, participation à 10 fêtes du bois...
<b>Indicateurs de suivi</b>	Mise à jour et réédition des brochures et mise à jour du site internet -Nombre de réalisations présentées aux 2 PRCB -Nombre d'innovations présentées aux 2 Trophées de l'Innovation ou équivalent -Nombre de participations aux événements et fêtes du bois
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	2023-2027
<b>Pilote</b>	Fibois CVL
<b>Partenariat</b>	Entreprises et organismes de la filière
<b>Coût total estimé</b>	A2 : 266 400 € A2-1 : 60 j x 370 €/j x 4 ans = 88 800 € sur 4 ans ou 22 200 €/an. A2-2 : 80 j x 370 €/j x 4 ans = 118 400 € sur 4 ans ou 29 600 €/an. A2-3 : 40 j x 370 €/j x 4 ans = 59 200 € sur 4 ans ou 14 800 €/an.
<b>Aide Régionale sollicitée</b>	A2 : 133 200 € A2-1 : 88 800 € x 50% = 44 400 € sur 4 ans ou 11 100 €/an. A2-2 : 118 400 € x 50% = 59 200 € sur 4 ans ou 14 800 €/an. A2-3 : 59 200 € x 50% = 29 600 € sur 4 ans ou 7 400 €/an.
<b>Participation autres financeurs</b>	Auto financement

# CAP Filière Forêt-Bois 2023-2027

## Axe B : Appuyer les projets de développement des entreprises

<b>B1. Accompagner les entreprises dans leurs projets innovants</b>	
<b>Contexte</b>	Les entreprises de la filière régionale doivent s'adapter et développer de nouveaux marchés, de nouvelles technologies, de nouveaux produits pour répondre aux attentes des marchés en utilisant les bois régionaux.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Aider les entreprises de la filière forêt bois régionale à se développer et s'adapter aux conditions difficiles et changeantes du marché. Les inciter à récolter et utiliser plus de bois régionaux.</li> <li>-Accompagner les experts et gestionnaires forestiers dans leur développement vers les forêts de moins de 25 ha.</li> <li>-Promouvoir et faciliter l'innovation par le design en valorisant les bois régionaux.</li> <li>-Accompagner les entreprises de construction bois, les architectes et les BET à la « RE 2020 »</li> <li>-Promouvoir et développer l'utilisation de la garantie de Cambium Innovation</li> </ul>
<b>Contenu de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-<b>Accompagner les entreprises dans leurs projets</b> en lien avec les acteurs locaux : stratégie, innovation, développement commercial, marketing, investissements, formation, faciliter le financement des projets en lien avec Cambium Innovation.</li> <li>-<b>Design et entreprises du bois</b> : organiser des événements autour du design, créer un réseau de designers régionaux qui valorisent le bois, les intégrer dans notre Base de Données, favoriser la collaboration entre designers et entreprises de la filière.</li> </ul>
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	Fibois CVL
<b>Indicateurs de résultats</b>	Développement de la filière régionale : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Passage de 2 700 à 2 850 entreprises filière bois régionale, de 20 000 à 21 000 emplois</li> <li>- 8 dossiers garantis par Cambium Innovation</li> <li>- 24 innovations générées en bois local.</li> </ul>
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-80 entreprises accompagnées</li> <li>- 6 partenariats lancés entre entreprises et designers,.</li> </ul>
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	2023-2027
<b>Pilote</b>	Fibois CVL
<b>Partenariat</b>	CCI, CMA, Chambres d'Agriculture, Réseau Entreprendre, Réseau Initiative
<b>Coût total estimé</b>	B1 : 148 000 € 100 j/an x 370 €/j x 4 ans = 148 000 € sur 4 ans ou <b>37 000 €/an.</b>
<b>Aide Régionale sollicitée</b>	B1 : 74 000 € 148 000 € x 50% = 74 000 € sur 4 ans ou <b>18 500 €/an</b>
<b>Participation autres financeurs</b>	Auto financement

# CAP Filière Forêt-Bois 2023-2027

## Axe B : Appuyer les projets de développement des entreprises

<b>B2. Accompagner les ETF, la première transformation, faciliter les transports de bois</b>	
<b>Contexte</b>	<p>Les Entreprises de Travaux Forestiers, de première transformation et de transport sont des maillons indispensables pour adapter la forêt au changement climatique, récolter le bois, le transformer et répondre aux attentes des marchés. Ce sont des TPE et PME souvent fragiles qui doivent être accompagnées.</p> <p>Les transports de bois sont souvent entravés par des réglementations locales.</p> <p>Il y a une pénurie de main d'œuvre dans ces 3 secteurs.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer et développer les ETF</li> <li>- Améliorer la compétitivité des transports de bois et la qualité des travaux forestiers</li> <li>- Participer à l'approvisionnement des scieries, fabricants de panneaux et chaufferies bois</li> <li>- Faciliter le développement de ces entreprises.</li> </ul>
<b>Contenu de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter le lien entre les ETF et les donneurs d'ordres en participant aux ventes de bois et diffusant les résultats</li> <li>- Suivre les prix des bois et des prestations</li> <li>- Organiser des chantiers-pilotes pour optimiser les techniques de récolte.</li> <li>- Diffuser et promouvoir les chartes de qualité des travaux forestiers</li> <li>- Animer et développer l'association ETF du Centre</li> <li>- Former les ETF et organiser des rencontres avec les donneurs d'ordres,</li> <li>- Faciliter l'installation d'entreprises de transport de bois et le recrutement de chauffeurs</li> <li>- Adapter les itinéraires de transports de bois ronds, diffuser auprès des communes et des services des Collectivités Territoriales la Charte Régionale des Transports de Bois.</li> <li>- Animer et accompagner les projets des scieries.</li> </ul>
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	Fibois CVL
<b>Indicateurs de résultats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 12 entreprises adhérentes à la charte de qualité des travaux forestiers</li> <li>- 40 entreprises adhérentes à ETF du Centre et à Fibois CVL</li> <li>- Passer de 2 à 2,5 Mm3/an bois récolté en région</li> </ul>
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner les investissements de 12 ETF + 4 scieries /an</li> <li>- Accompagner 30 autres entreprises / an</li> <li>- 2 rencontres des ETF avec les donneurs d'ordres /an</li> </ul>
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	2023-2027
<b>Pilote</b>	Fibois CVL
<b>Partenariat</b>	ADEME, EDT Centre, ETF du Centre, le réseau ETF de France Bois Régions, URCB, FNB, DDT...
<b>Coût total estimé</b>	<p>B2 : 296 000 €</p> <p>200 j / an selon :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner les investissements des ETF et des scieries = 64 j/an</li> <li>- Accompagner les autres entreprises = 60 j/an</li> <li>- Animation et services aux ETF (cartes pro, ventes de bois, charte qualité...) : 70 j/an</li> <li>- Rencontres des ETF avec les donneurs d'ordres = 6 j/an</li> </ul>
<b>Aide Régionale sollicitée</b>	<p>B2 : 148 000 €</p> <p>296 000 € x 50% = 148 000 € sur 4 ans ou 37 000 €/an.</p>
<b>Participation autres financeurs</b>	Auto financement

# CAP Filière Forêt-Bois 2023-2027

## Axe B : Appuyer les projets de développement des entreprises

<b>B3. Soutenir les investissements des ETF</b>	
<b>Contexte</b>	Les Entreprises de Travaux Forestiers sont un maillon indispensable pour récolter le bois, adapter la forêt au changement climatique et répondre aux attentes des marchés. Ce sont des TPE souvent fragiles qui doivent être accompagnées. Elles doivent investir dans des matériels performants mais très onéreux pour générer une activité rentable tout en respectant de hauts critères de qualité préservant les sols forestiers.
<b>Objectifs</b>	Aider les entreprises de travaux forestiers à investir dans du matériel performant et adapté aux conditions pédoclimatiques de la région Centre.
<b>Contenu de l'action</b>	-Aides à l'investissement des Entreprises de Travaux Forestiers -Accompagnement par Fibois CVL
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	Entreprises de Travaux Forestiers
<b>Indicateurs de résultats</b>	- 40 ETF accompagnés dans leurs investissements - Passer de 2 à 2, 500 Mm3/an bois récolté en région
<b>Indicateurs de suivi</b>	- Nombre d'entreprises accompagnées - Montant des investissements
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	2023-2027
<b>Pilote</b>	Fibois CVL
<b>Partenariat</b>	ADEME, EDT Centre, ETF du Centre, le réseau ETF de Fibois France
<b>Coût total estimé</b>	Investissement : 5 683 400 € sur 4 ans
<b>Aide Régionale sollicitée</b>	5 683 400 € d'investissements x 30% = 1 705 020 € dont 682 008 € du Conseil régional et 1 023 012€ de FEADER.
<b>Participation autres financeurs</b>	Entreprises

# CAP Filière Forêt-Bois 2023-2027

## Axe B : Appuyer les projets de développement des entreprises

<b>B4. Soutenir les investissements des scieries</b>	
<b>Contexte</b>	Les entreprises de première transformation du bois sont un maillon indispensable pour récolter et transformer le bois, notamment le bois d'œuvre et le bois d'industrie, adapter la forêt au changement climatique et répondre aux attentes des marchés. Ce sont des PME qui doivent être accompagnées. Elles doivent investir dans des matériels performants mais très onéreux pour générer une activité rentable.
<b>Objectifs</b>	Aider les entreprises de première transformation à investir dans du matériel performant et adapté aux bois et aux marchés nationaux et internationaux.
<b>Contenu de l'action</b>	Aides à l'investissement des entreprises de première transformation
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	Entreprises de transformation du bois
<b>Indicateurs de résultats</b>	- 16 scieries accompagnées dans leurs investissements - Augmenter le volume transformé en région
<b>Indicateurs de suivi</b>	- Nombre d'entreprises accompagnées - Montant des investissements
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	2023-2027
<b>Pilote</b>	Fibois CVL
<b>Partenariat</b>	URCB
<b>Coût total estimé</b>	Investissement : 4 000 000 € sur 4 ans
<b>Aide Régionale sollicitée</b>	4 000 000 € x 30% = 1 200 000 € sur 4 ans par Conseil régional
<b>Participation autres financeurs</b>	Autofinancement des entreprises



# CAP Filière Forêt-Bois 2023-2027

## Axe B : Appuyer les projets de développement des entreprises

<b>B5. Promouvoir les emplois et formations de la filière</b>	
<b>Contexte</b>	Les emplois et formations de la filière forêt bois ont un fort déficit de notoriété qui nuit gravement à l'efficacité des entreprises qui peinent à recruter dans un contexte de développement de la filière.
<b>Objectifs</b>	Aider les entreprises amont et aval de la filière à recruter du personnel répondant à leurs besoins. Accompagner les établissements de formation dans leur recherche d'élèves et d'apprentis Promouvoir les métiers et formations en lien avec FBR et les OP Rapprocher les entreprises des centres de formation.
<b>Contenu de l'action</b>	Promouvoir les emplois auprès des jeunes en participant à des forums de l'orientation, information des CIO ... Accompagner les centres de formation dans leur recrutement de jeunes et enseignants : carte interactive des Ets de Formation, organisation de journées thématiques... Animer un pôle formation forêt bois régional -Identifier les besoins en emplois et compétences des entreprises -Faciliter le recrutement des entreprises en lien avec la bourse d'emplois nationale -Mettre en lien centres de formation et entreprises, diffuser les stages... - Monter des dossiers de financement de ces actions
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	Fibois CVL
<b>Indicateurs de résultats</b>	- Publier la carte interactive des établissements de formation de la filière régionale - Mise à jour annuelle des formations forêt bois de chaque établissement
<b>Indicateurs de suivi</b>	- 4 participations à des forums - 10 établissements accompagnés - 3 réunions à thème annuelle des centres de formation pour animer le pôle de formation régional
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	2023-2027
<b>Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	Fibois CVL
<b>Partenariat</b>	Le réseau formation de Fibois France, FBF, CODIFAB
<b>Coût total estimé</b>	B5 : 3 700 € 10 j x 370 €/j = 3 700 € Pour initier la démarche, mobiliser les acteurs et les financeurs (DREETS, ...) autour d'un premier comité de pilotage
<b>Aide Régionale sollicitée</b>	B5 : 1 850 € 3 700 € x 50% = 1 850 €
<b>Participation autres financeurs</b>	Auto financement, DREETS, FBF et ADEVBOIS

# CAP Filière Forêt-Bois 2023-2027

## Axe C : Mobiliser plus de bois dans le cadre d'une gestion durable de la forêt et son adaptation au changement climatique

<b>C1. Développer la récolte pour renouveler la forêt</b>	
<b>Contexte</b>	Le changement climatique impacte dès à présent des peuplements forestiers qui doivent être en partie récoltés avant dégradation du bois. La demande régionale de bois croît : Swiss Krono va augmenter sa consommation de 300 000 m <sup>3</sup> /an, le bois énergie et le bois d'œuvre de 100 000 m <sup>3</sup> /an chacun. Or, la récolte supplémentaire de bois peut essentiellement se faire dans les PSG non réalisés et dans les propriétés de 10 à 25 ha.
<b>Objectifs</b>	Faciliter la mobilisation de bois dans des secteurs de moyenne à petite propriété privée, avec comme objectif de passer de 2 Mm <sup>3</sup> /an récoltés en 2022 à 2,5 Mm <sup>3</sup> /an en 2026
<b>Contenu de l'action-</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sélectionner 2 à 3 secteurs d'interventions prioritaires (Bourgueillois, Sologne, Berry), avec des enjeux de mise en gestion et de dynamisation de la sylviculture dans des petites et moyennes propriétés, éventuellement imbriquées avec des forêts plus grandes ; des territoires disposant de projets de développement sylvicoles (de type charte forestière de territoires) seront favorisés.</li> <li>- Lancer des prospections et prises de contacts collectives (réunions d'information, mailing, ...) ou individuelles, par le biais de techniciens d'animation dédiés, visant à sensibiliser les propriétaires, et à détecter des propriétaires volontaires pour mettre en gestion leurs parcelles. Une méthode de travail par « tâche d'huile » sera privilégiée (mise en place d'actions collectives à partir d'un noyau d'un ou plusieurs propriétaires volontaires).</li> <li>- Identifier les besoins des propriétaires et accompagner ceux-ci, pour ensuite déployer un panel d'actions susceptibles de favoriser la mobilisation de bois : conseil de gestion, élaboration de documents de gestion durable, émergence et préparation de projets de desserte concertés, regroupement des chantiers d'exploitation forestière, montage de dossiers de financement de boisement / reboisement, animation de bourses foncières.</li> <li>- Monter des appels à projets pour sélectionner des gestionnaires forestiers partenaires, qui pourront mettre en œuvre les actions proposées (desserte, chantiers de mobilisation de bois, projets de reboisement, ...). Animer ensuite ce partenariat pour coordonner les actions de sensibilisation avec leurs déclinaisons concrètes par les gestionnaires forestiers.</li> </ul>
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	CNPF
<b>Indicateurs de résultats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 400 contacts de propriétaires permettant de réaliser 60 chantiers regroupés (desserte, mobilisation de bois)</li> <li>- Evolution de la récolte croissante atteignant 2,5 Mm<sup>3</sup> en 2026.</li> </ul>
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution de la récolte annuelle en CVL</li> <li>- Volume supplémentaire mobilisé par les regroupements de chantiers</li> <li>- Nombre d'ha supplémentaires mis en gestion durable par un gestionnaire ou un DGD</li> <li>- Nombre de gestionnaires mobilisés</li> </ul>
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	2023-2027
<b>Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	CNPF, avec l'appui de Fibois CVL
<b>Partenariat</b>	Gestionnaires forestiers, ETF, PNR
<b>Coût total estimé</b>	C1 : 336 000 € 210 j/an x 400 €/j x 4 ans = 336 000 € sur 4 ans ou 84 000 €/an.
<b>Aide Régionale sollicitée</b>	C1 : 168 000 € 336 000 € x 50% = 168 000 € sur 4 ans ou 42 000 €/an
<b>Participation autres financeurs</b>	Auto financement

# CAP Filière Forêt-Bois 2023-2027

## Axe C :

### Mobiliser plus de bois dans le cadre d'une gestion durable de la forêt et son adaptation au changement climatique

<b>C2. Dynamiser la plantation et développer le Label Bas Carbone</b>	
<b>Contexte</b>	<p>Le changement climatique impacte dès à présent des peuplements forestiers appauvris dont la principale valorisation reste le Bois Energie. Les revenus de la récolte sont souvent 3 à 5 fois inférieurs au montant qu'il est nécessaire de réinvestir pour y installer un peuplement adapté au changement climatique. Les propriétaires n'investissent plus dans leur forêt qui perd sa capacité de séquestration de CO<sub>2</sub>, de production de bois d'œuvre, de stockage et de substitution. Sa biodiversité s'appauvrit.</p> <p>Depuis le dernier CAP FILIERE, 3 itinéraires de labellisation bas-carbone ont été validés par le Ministère en charge de l'Environnement. Malgré un dynamisme des mécènes, du fait de sa nouveauté et de la technicité du montage de projets, peu de propriétaires se sont emparés de l'outil en Centre-Val de Loire (1 seul dossier labellisé en 2023 à l'échelle de la région).</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Adapter la forêt au changement climatique,</li> <li>-Aider techniquement et financièrement les propriétaires à investir durablement dans leur forêt pour produire du bois d'œuvre, stocker du carbone et restaurer ses facultés environnementales.</li> </ul>
<b>Contenu de l'action</b>	<p>C2-1 : Promouvoir les dispositifs de plantation, notamment le plan France 2030 et Duramen auprès des gestionnaires et propriétaires par des réunions d'information et un accompagnement à la constitution de dossiers d'aide. Assurer le relai pour toutes les aides à la replantation et à l'amélioration des peuplements en lien avec le site <a href="http://www.plantonsdesarbres.com">www.plantonsdesarbres.com</a></p> <p>C2-2 : Animer Duramen, trouver des projets forestiers et des mécènes répondant aux critères en lançant des appels à projet, communiquer, gérer les dossiers, suivre la bonne réalisation des engagements des bénéficiaires.</p> <p>C2-3 : Promouvoir et déployer le Label Bas Carbone : appui au diagnostic préalable d'éligibilité sur le terrain, préparation du montage du projet jusqu'à l'obtention de labellisation (notamment sur les aspects administratifs), si besoin orientation vers le gestionnaire forestier adéquat</p>
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	<p>C2-1 et C2-2 : <b>Fibois CVL</b></p> <p>C2-3 : <b>CNPF</b></p>
<b>Indicateurs de résultats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 80 ha de forêt adaptée au changement climatique financés via Duramen</li> <li>- 24 dossiers LBC labellisés (soit env. 100 ha)</li> </ul>
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de dossiers France 2030 déposés et accompagnés</li> <li>- Nombre de dossiers accompagnés hors France 2030</li> </ul>
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	2023-2027
<b>Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	<p>C2-1 et C2-2 : Fibois CVL</p> <p>C2-3 : CNPF</p>
<b>Partenariat</b>	Gestionnaires forestiers, Fransylva, cellule carbone nationale
<b>Coût total estimé</b>	<p>C2 : 392 000 €</p> <p>C2-1 : 120 j/an, C2-2 : 80 j/an : 200 j/an x 370 €/j x 4 ans = 296 000 € sur 4 ans ou 74 000 €/an.</p> <p>C2-3 : 48 j/an x 500 €/j x 4 ans = 96 000 € sur 4 ans ou 24 000 €/an.</p>
<b>Aide Régionale sollicitée</b>	<p>C2 : 196 000 €</p> <p>C2-1 et C2-2 : 296 000 € x 50% = 148 000 € sur 4 ans ou 37 000 €/an</p> <p>C2-3 : 96 000 € x 50% = 48 000 € sur 4 ans ou 12 000 €/an.</p>
<b>Participation autres financeurs</b>	<p>C2-1 et C2-2 : auto financement Fibois et Duramen</p> <p>C2-3 : autofinancement CNPF</p>

# CAP Filière Forêt-Bois 2023-2027

## Axe C :

### Mobiliser plus de bois dans le cadre d'une gestion durable de la forêt et son adaptation au changement climatique

<b>C3. Partager notre vision multifonctionnelle de la forêt</b>	
<b>Contexte</b>	La forêt rend de nombreux services à la société : séquestration et stockage du carbone, production de bois, substitution de matériaux énergivores et d'énergie fossiles, protection du climat, de la biodiversité, des paysages, des ressources en eau, lutte contre les inondations, avalanches, promenade, chasse... Elle est également un bien commun qu'il devient nécessaire de partager pour assurer sa durabilité.
<b>Objectifs</b>	-Partager une vision multifonctionnelle de la forêt avec les associations environnementales, notamment FNE avec qui nous avons déjà signé une charte Bois Energie et Biodiversité en 2021. -Communiquer sur cette vision partagée auprès du public, des élus et des médias.
<b>Contenu de l'action</b>	C3-1 : organiser 2 réunions par an d'échange et de partage de connaissances pour aboutir à une vision commune C3-2 : identifier les problèmes liés à la sylviculture ou aux coupes rases C3-2 : créer une commission avec FNE, l'ARB, le CNPF, l'ONF... pour échanger, partager les connaissances et émettre des préconisations sur des situations complexes. C3-4 : organiser un rendez-vous annuel de communication chez l'un des partenaires pour faire un bilan des travaux et le communiquer C3-5 : inviter ponctuellement un représentant des partenaires aux CA de Fibois et du CNPF
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	Fibois CVL et CNPF : - Fibois assurera l'organisation générale et la coordination de l'action avec les partenaires concernés ; - Le CNPF apportera l'expertise technique et sera chargé du volet « terrain » des actions de communication à développer.
<b>Indicateurs de résultats</b>	-organisation de 2 réunions d'échange et de partage de connaissances par an - création de la commission qui analyse, donne un avis et des préconisations pour résoudre les problèmes -rendez-vous annuel de communication
<b>Indicateurs de suivi</b>	- Nombre de rencontres de concertation - Nombre de problème identifié et d'avis et préconisations donnés - Nombre d'invitations au CA de Fibois
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	2023-2027
<b>Pilotes</b>	Fibois CVL et CNPF
<b>Partenariat</b>	FNE, WWF ou autres ONGe, ARB, OFB, MOBE, ONF, gestionnaires forestiers, Fransylva.
<b>Coût total estimé</b>	C3 : 64 400 € Fibois : 30 j/an x 370 €/j x 4 ans = 44 400 € sur 4 ans ou 11 100 €/an CRPF : 10 j/an x 500 €/j x 4 ans = 20 000 € sur 4 ans ou 5 000 €/an
<b>Aide Régionale sollicitée</b>	C3 : 32 200€ Fibois : 50% soit 5 550 €/an soient 22 200 € sur 4 ans. CRPF : 50% soit 2 500 €/an, soient 10 000 € sur 4 ans. Total : 8 050 €/an soient 32 200 € sur 4 ans.
<b>Participation autres financeurs</b>	Auto financement

# CAP Filière Forêt-Bois 2019-2023

## Axe C :

### Mobiliser plus de bois dans le cadre d'une gestion durable de la forêt et son adaptation au changement climatique

<b>C4. Aide aux PSG volontaires, RTG et CBPS</b>	
<b>Contexte</b>	<p>Les PSG sont des outils privilégiés de mise en gestion durable de la forêt, obligatoires pour les surfaces de plus de 25 ha mais pouvant être réalisés volontairement dès 10 ha. D'autres documents de gestion (Règlement Type de Gestion, ou Code de Bonne Pratique Sylvicole) permettent également, dans le même esprit, aussi de planifier la gestion forestière pour les moyennes et petites forêts. Le taux de récolte est deux fois plus élevé sur les parcelles soumises à PSG que sur les autres. Il convient donc d'accompagner les propriétaires souhaitant réaliser ce type de document. Pour une meilleure efficacité, ces documents doivent être accompagnés d'une carte des peuplements et d'un programme de travaux.</p> <p>Par ailleurs, ce nouveau CAP FILIERE prévoit d'apporter un accompagnement plus important aux propriétaires (essentiellement petits &amp; moyens) via des techniciens de proximité (voir fiche C1) : il semble important de permettre aux propriétaires ainsi contactés de commencer par analyser les possibilités de leur forêt via un document de gestion durable réalisé grâce à un gestionnaire forestier.</p>
<b>Objectifs</b>	Mobiliser et inciter les propriétaires forestiers de moins de 25 ha à adopter une sylviculture productive et environnementale adaptée à leurs sols et au changement climatique, et à réfléchir à celle-ci au travers d'un document de gestion durable.
<b>Contenu de l'action</b>	<p>C4-1 : mettre en place une action de promotion des documents de gestion durable pour les propriétaires de 10 à 25 ha :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Envoi d'un courrier ciblé d'information ;</li> <li>- Réalisation de visites-conseils sur demande pour expliquer l'intérêt de disposer d'un document de gestion durable, effectuer un pré-diagnostic et orienter vers un gestionnaire forestier (expert, coopérative, GFP).</li> </ul> <p>C4-2 : mettre en place une aide aux PSG volontaires, RTG et CBPS accompagnés d'une carte des peuplements et d'un programme de travaux.</p> <p>Les propriétaires concernés devront s'engager dans un processus de certification de la gestion durable des forêts PEFC ou FSC.</p>
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	<p>C4-1 : CNPF</p> <p>C4-2 : gestionnaires forestiers</p>
<b>Indicateurs de résultats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- C4-1 : 6 000 courriers envoyés, 80 visites-conseils réalisées</li> <li>- C4-2 : 40 PSGv, RTG ou CBPS aidés</li> </ul>
<b>Indicateurs de suivi</b>	- Nombre et surface concernés par les PSGv, RTG et CBPS
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	2023-2027
<b>Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	CNPF
<b>Partenariat</b>	Gestionnaires Forestiers Professionnels, experts, coopératives
<b>Coût total estimé</b>	<p>C4 : 115 200 €</p> <p>C4-1 : 22 j./an x 400 €/j x 4 ans = 35 200 € sur 4 ans ou 8 800 €/an</p> <p>C4-2 : 10 PSGv/an x 4 ans x 2 000 € (montant max calculé selon un coût fixe et un cout variable lié à la surface) = 80 000 € sur 4 ans ou 20 000 €/an</p>
<b>Aide Régionale sollicitée</b>	<p>C4 : 57 600 €</p> <p>C4-1 : 35 200 € x 50% = 17 600 € sur 4 ans ou 4 400 €/an.</p> <p>C4-2 : 80 000 x 50% = 40 000 € sur 4 ans ou 10 000 €/an</p>

<b>Participation autres financeurs</b>	C4-1 : Autofinancement du CNPF C4-2 : Autofinancement des sylviculteurs
--	--

# CAP Filière Forêt-Bois 2023-2027

## Axe C :

### Mobiliser plus de bois dans le cadre d'une gestion durable de la forêt et son adaptation au changement climatique

<b>C5. Soutenir les investissements et la rénovation de la desserte forestière</b>	
<b>Contexte</b>	Avec un relief très peu marqué, la région Centre-Val de Loire a néanmoins des sols humides et fragiles et une desserte forestière difficile à établir et entretenir. Une bonne accessibilité et une desserte de qualité sont des conditions sine qua non à une bonne compétitivité de la filière. Par ailleurs, le risque incendie augmente et la desserte facilite la lutte contre les incendies.
<b>Objectifs</b>	-Améliorer la qualité, la praticabilité et la fonctionnalité du réseau de desserte forestière régionale
<b>Contenu de l'action</b>	Soutenir les investissements dans l'amélioration de la desserte forestière : - Travaux de création et mise au gabarit de routes forestières (comprenant reprofilage et recalibrage des fossés), - Création de pistes de débardage, - Travaux de création des places de dépôt, de retournement et des plateformes de tri des bois, - Travaux connexes faisant partie intégrante du projet (renvoi d'eau, signalisation, barrières, etc.). - Travaux de résorption de points noirs empêchant le passage de camions grumiers sur des tronçons limités de voies (travaux de revêtement de confort sur la bande de roulement exclus). Les propriétaires concernés devront s'engager dans un processus de certification de la gestion durable des forêts PEFC ou FSC. Communiquer régulièrement auprès des gestionnaires forestiers et des propriétaires sur ces aides (propriétaires et gestionnaires privés : CNPF ; Informer les communes que les chemins communaux sont éligibles à ces aides : ONF).
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	Sylviculteurs, collectivités, ONF (forêts domaniales),... et leurs structures de regroupement
<b>Indicateurs de résultats</b>	-Taux de consommation de l'enveloppe (obj. 100%) -Participation à l'accroissement de la récolte : + 250 000 m3/an récoltés
<b>Indicateurs de suivi</b>	- Nombre de dossiers de demande d'aide suivis - Montant financier investi par les sylviculteurs - Nombre et linéaire des projets réalisés
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	2023-2027
<b>Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	CRPF
<b>Partenariat</b>	ONF, Communes Forestières, gestionnaires forestiers, syndicats de sylviculteurs, groupes de progrès
<b>Coût total estimé</b>	2 762 264 € sur 4 ans soit 690 566 €/an en moyenne
<b>Aide Régionale sollicitée</b>	2 762 264 € d'investissements x 60% = 1 657 358 € dont 662 943 € du Conseil régional et 994 415 € de FEADER sur 4 ans
<b>Participation autres financeurs</b>	Cofinancement des maîtres d'ouvrage, sylviculteurs ou des communes forestières

# CAP Filière Forêt-Bois 2023-2027

## Axe C :

### Mobiliser plus de bois dans le cadre d'une gestion durable de la forêt et son adaptation au changement climatique

<b>C6. Soutenir les investissements popuicoles pour le maintien et le développement d'une filière régionale</b>	
<b>Contexte</b>	<p>La filière popuicole s'appuie sur un matériau écologique, renouvelable, utilisé en circuit court, permettant à la fois l'emploi local et la fixation de carbone du fait de la croissance rapide du peuplier. Elle est en plein regain de croissance depuis quelques années : après 30 ans de déclin du fait d'une préférence pour les emballages plastiques, les prises de conscience écologiques des sociétés et leur intégration progressive ces 10 dernières années dans les politiques publiques et les réglementations inversent actuellement la tendance, et donc la demande pour cette filière.</p> <p>Néanmoins, 30 ans de désinvestissement et de chute du cours du peuplier ont démotivé bon nombre de popuiculteurs, qui n'investissent actuellement plus dans le renouvellement forestier de leurs parcelles, allant jusqu'à les laisser en déshérence, y compris dans les stations adaptées et productives. Le projet « Du peuplier pour l'avenir », porté par le CNPF en Centre-Val de Loire, a permis de relancer une dynamique de reboisement sur un secteur pilote (340 ha reboisé entre 2018 et 2022), dont se sont inspirées certaines régions voisines (Pays de la Loire, Grand Est)</p>
<b>Objectifs</b>	<p>Les dispositifs de renouvellement forestiers publics (France 2030) ou privés (LBC, mécénat, ...) déjà existant pour offrir des incitations au reboisement n'intègrent aucun volet spécifique à cette problématique. Un dispositif spécial pour la filière popuicole permettrait ainsi de sécuriser les approvisionnements en peuplier des industries régionales par un soutien au renouvellement des peupleraies après exploitation, afin de permettre aux filières industrielles de se maintenir et de se développer.</p>
<b>Contenu de l'action</b>	<p>Poursuivre la <b>dynamique popuicole</b> initiée grâce au projet « Du peuplier pour l'avenir » selon :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-C6-1 : Aider au reboisement des parcelles de peuplier en complétant le financement apporté par la charte « Merci le peuplier » (2,5 €/plant)</li> <li>-C6-2 : Apporter une aide au reboisement des parcelles popuicoles abandonnées / sans valeur (8€/plants)</li> </ul> <p>Le règlement précisant la mise en œuvre de ce dispositif sera rédigé par le CNPF et sera proposé à la Région pour avis avant déploiement</p>
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	CNPF
<b>Indicateurs de résultats</b>	- 424 ha de peupleraie reboisée
<b>Indicateurs de suivi</b>	- Montant investi par les popuiculteurs - Nombre de dossiers déposés
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	2023-2027
<b>Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	CNPF
<b>Partenariat</b>	Groupes de progrès, gestionnaires forestiers
<b>Coût total estimé</b>	<p>C6 : 746 240 €</p> <p>-C6-1 : 10 €/plant x 176 plants/ha x 100 ha/an X 4 ans = 704 000 € soit 176 000€/an</p> <p>-C6-2 : 10 €/plant x 176 plants/ha x 6 ha/an X 4 ans = 42 240 € soit 1 056 €</p>



<b>Aide Régionale sollicitée</b>	C6 : 197 120€ -C6-1 : 25%, 176 000 € soit 44 000€/an -C6-2 : 50%, 21 120 € soit 5 280 €/an
<b>Participation autres financeurs</b>	Auto financement des sylviculteurs. Signature d'une convention en début de chantier avec le CNPF ventilant les coûts pris en charge directement par le CNPF et ceux restant à la charge du sylviculteur.

# CAP Filière Forêt-Bois 2023-2027

## Axe C : Mobiliser plus de bois dans le cadre d'une gestion durable de la forêt et son adaptation au changement climatique

<b>C7. Analyser les dessertes existantes et leurs capacités d'optimisation</b>	
<b>Contexte</b>	La montée en intensité du risque incendie est désormais avérée dans notre région et devrait s'accroître encore à l'avenir. Les échanges avec les Services Départementaux d'Incendie et de Secours, à l'occasion des réunions initiées par le CNPF en 2022, ont mis en évidence une forte demande de leur part de connaître les caractéristiques des massifs forestiers privés, et notamment les accès permettant la pénétration des engins de lutte contre l'incendie.
<b>Objectifs</b>	S'assurer de la pérennité de la ressource et de la qualité des écosystèmes forestiers en prévenant le risque incendie. La cartographie détaillée du réseau de dessertes forestières, qui intégrera à la fois les caractéristiques spécifiques à la mobilisation de bois et à la défense des massifs contre l'incendie, devra ainsi permettre aux acteurs forestiers de mieux prioriser les besoins d'investissement en matière de desserte forestière, et de cibler les demandes d'aides à l'investissement à solliciter auprès de la Région.
<b>Contenu de l'action</b>	Poursuivre la caractérisation fine des massifs classés par l'atlas DREAL à risque incendie élevé (niveau 1) en <ul style="list-style-type: none"> <li>-réalisant un état des lieux Défense des Forêts Contre l'Incendie (qualité et caractérisation de la desserte, état des plans d'eau naturels, existence de « points noirs » limitant la capacité des secours)</li> <li>- croisant cet état des lieux avec les schémas de desserte existants</li> <li>-proposant des améliorations à mettre en œuvre pour réduire améliorer la desserte à vocation de mobilisation de bois ou de réduction du risque incendie de forêt (création ou restauration de desserte, pare-feu, précautions de sylviculture,...)</li> <li>-restituant et diffusant les résultats (notamment données SIG) auprès des acteurs impliqués</li> </ul>
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	CNPF
<b>Indicateurs de résultats</b>	- Au moins 50% de couverture en surface des massifs à risque de priorité 1 de l'atlas DREAL (hors 37) par une base de données de l'existant, et une analyse des améliorations possibles
<b>Indicateurs de suivi</b>	- Nombre et surface de massifs à risque de priorité 1 couverts par une caractérisation fine (hors 37)
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	2023-2027
<b>Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	CNPF
<b>Partenariat</b>	SDIS, DRAAF-DDT, Syndicats de propriétaires et Groupes de progrès, ONF, gestionnaires forestiers
<b>Coût total estimé</b>	C7 : 249 600 € 156 j./an x 400 €/j x 4 ans = 249 600 € sur 4 ans ou 62 400 €/an.
<b>Aide Régionale sollicitée</b>	C7 : 124 800 € 249 600 € x 50% = 124 800 € sur 4 ans ou 31 200 €/an
<b>Participation autres financeurs</b>	Autofinancement du CNPF

# CAP Filière Forêt-Bois 2023-2027

## Axe C : Mobiliser plus de bois dans le cadre d'une gestion durable de la forêt et son adaptation au changement climatique

<b>C8. Evaluer et protéger la biodiversité forestière</b>	
<b>Contexte</b>	La prise en compte de la biodiversité est l'un des axes fondamentaux de la gestion forestière durable. La préservation de la biodiversité en forêt relève de l'approche multifonctionnelle, qui constitue un principe directeur de la politique forestière française, et qui s'avère une réussite, car c'est dans les écosystèmes forestiers que la biodiversité est la mieux préservée. Les mesures visant à développer la récolte en forêt pour la renouveler, l'adapter aux changements climatiques, renforcer la filière bois régionale et stocker du carbone, doit donc nécessairement s'accompagner de mesures visant à intégrer les enjeux de préservation de la biodiversité.
<b>Objectifs</b>	S'assurer de la pérennité de la ressource et de la qualité des écosystèmes forestiers, ordinaires comme patrimoniaux
<b>Contenu de l'action</b>	C8.1 : Déploiement de diagnostics (Indice de Biodiversité Potentielle, inventaires faune-flore, ...) accompagnés de mesures d'application (au sein des documents de gestion durable, ou d'opérations forestières : coupes, travaux). C8.2 : Mise en œuvre de mesures forestières dans le cadre du dispositif Natura 2000 (îlots de sénescence, restauration de mares, etc) et déploiement de chartes et contrats
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	C8.1 : CNPF C8.2 : propriétaires forestiers
<b>Indicateurs de résultats</b>	- C8.1 : 96 diagnostics réalisés - C8.2 : 20 chartes et contrats N2000 forestiers signés
<b>Indicateurs de suivi</b>	- C8.1 : nombre diagnostics réalisés, par nature, et surface concernée - C8.2 : nombre de charte et nombre de contrats N2000 forestiers signés, et surface concernée
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	2023-2027
<b>Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	C8.1 : CNPF C8.2 : Région Centre-Val de Loire
<b>Partenariat</b>	Syndicats de propriétaires et Groupes de progrès, gestionnaires forestiers, animateurs des sites Natura 2000
<b>Coût total estimé</b>	C8 : 96 000 € C8.1 : 4 diagnostic/département/an x 6 dpts x 2 j/ diagnostics x 500 €/j. = 48 000 € soit 96 000€ sur 4 ans C8.2 : voir objectif Région FEADER
<b>Aide Régionale sollicitée</b>	C8 : 48 000 € C8.1 : 50%, 12 000 €/an soit 48 000€ sur 4 ans C8.2 : voir mesure FEADER / Région concernée
<b>Participation autres financeurs</b>	C8.1 : autofinancement CNPF C8.2 : autofinancement propriétaires

# CAP Filière Forêt-Bois 2023-2027

## Axe D : Adapter la forêt au changement climatique

<b>D1. Accompagner les centres de recherche sur le bois et la forêt</b>	
<b>Contexte</b>	La forêt régionale est sensiblement dégradée par le changement climatique et notre région sera fortement impactée par ces changements. Cette dégradation réduit la productivité de la forêt, la séquestration de CO2, la protection de la biodiversité et augmente les risques d'incendie, les risques biotiques et les risques climatiques.
<b>Objectifs</b>	Poursuivre l'appui à la recherche sur l'adaptation de la forêt au changement climatique en développant un pôle de recherche et de compétences européen sur la sylviculture de précision et connectée. Contribuer à l'acquisition de connaissances sur l'adaptation de la forêt aux changements climatiques en valorisant les centres de recherche et de R&D régionaux et en s'appuyant sur l'ARD Sycomore.
<b>Contenu de l'action</b>	D1-1 : hors CAP Filière : Fibois : co-pilotage de Sycomore, suivi de l'avancement scientifique, montage de projets complémentaires, communication, transfert des résultats à la filière D1-2 : Fibois : orienter et accompagner les centres de recherche bois et forêt dans leurs projets de recherche D1-3 : CNPF : accompagner des projets de recherche (notamment dans le cadre des travaux de l'IDF), dont certains peuvent être pilotés à un niveau national, et qui ont une déclinaison locale forte (prise et acquisition de données, déclinaison de protocoles, analyse et diffusion de résultats, construction d'outils d'aide à la décision, ...) ,
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	Fibois CVL et CNPF
<b>Indicateurs de résultats</b>	- D1-1 : Fibois : développement du pôle de recherche européen de sylviculture - D1-2 : Fibois : 4 projets de recherche accompagnés - D1-3 : CNPF : 4 projets de recherche appuyés
<b>Indicateurs de suivi</b>	- D1-1 : Fibois : diffusion des résultats, nombre de nouveaux projets lancés - D1-2 : Fibois : nombre de projets accompagnés - D1-3 : CNPF : nombre de projets de recherche accompagnés
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	2023-2027
<b>Pilotes</b>	Fibois CVL et CNPF
<b>Partenariat</b>	IDF, INRAE, ONF, LBLGC, IRBI, groupes de progrès...
<b>Coût total estimé</b>	D1 : 140 800 € D1-1 : Fibois : <b>hors CAP Filière</b> : prévisionnel 166j x 370 €/j = 61 420 €/an soit 245 860 € sur 4 ans D1-2 : Fibois : 60 j x 370 €/j X 4 ans = 88 800 € soit 22 200 €/an D1-3 : CNPF : 26 j x 500 €/j X 4 ans= 52 000 € soit 13 000 €/an
<b>Aide Régionale sollicitée</b>	D1 : 70 400 € D1-1 : Fibois : <b>0 € dans le CAP</b> D1-2 : Fibois : 88 800 € x 50% = 44 400 € soit 11 100 €/an. D1-3 : CNPF : 52 000 € x 50% = 26 000 € soit 6 500 €/an /an
<b>Participation autres financeurs</b>	D1-1 et D1-2 : Fibois : autofinancement. D1-3 : CRPF : autofinancement et centres de recherche.

# CAP Filière Forêt-Bois 2023-2027

## Axe D : Adapter la forêt au changement climatique

<b>D2. Mettre en place et piloter un réseau d'îlots d'avenir sur le territoire régional</b>	
<b>Contexte</b>	Les différents scénarii climatiques projetés sur la forêt du Centre-Val de Loire, et les impacts négatifs déjà constatés aujourd'hui, nécessitent de réfléchir à des solutions adaptatives. Il s'agit notamment d'identifier les essences de substitution potentielles aux essences en place considérées comme vulnérables au changement climatique, et d'évaluer leur comportement, puis de capitaliser dès que possible des informations et données permettant d'orienter le choix des sylviculteurs en la matière. Une première expérience de mise en place en 2022/23 de 10 îlots d'avenir par le GEDEF Loiret-Sologne dans le cadre de la COP régionale a permis de préfigurer ce réseau qui mérite désormais d'être étendu à l'ensemble de la région.
<b>Objectifs</b>	Disposer d'un réseau régional de placettes dites « îlots d'avenir » où l'on teste, sur de petites surfaces mais en conditions réelles, des essences présélectionnées par la recherche comme pouvant être adaptées aux conditions régionales dans un climat futur. Ce réseau doit suivre les protocoles nationaux du réseau ESPERANCE coordonné par le Réseau Mixte Technologique AFORCE (Adaptation des FORêts au Changement climatique).
<b>Contenu de l'action</b>	Généraliser le dispositif expérimental « îlots d'avenir » (test, sur de petites surfaces, de nouvelles essences présélectionnées comme pouvant être adaptées aux conditions régionales dans un climat futur, disposées et suivies selon un protocole commun forêt privée-forêt publique), aidé par La Région en 2022-23 sur le Loiret et le Cher dans le cadre de la COP régionale au travers de 2 volets complémentaires : D2-1 : Consolider l'émergence d'un <b>réseau expérimental d'îlots d'avenir</b> (0,5 à 2 ha) sur l'ensemble du territoire de la région en apportant une aide à l'investissement de ces îlots pour l'installation matérielle des plants (fourniture des plants, plantation, dégagements sur les premières années et suivi des travaux). D2-2 : Effectuer le suivi scientifique de ce réseau : <ul style="list-style-type: none"> <li>- recherche des forêts et des propriétaires volontaires</li> <li>- déclinaison des protocoles adéquats (test d'essences, test de comportement, ...)</li> <li>- choix des essences et réservation des plants chez les pépiniéristes</li> <li>- mesure des placettes, analyse des données</li> <li>- coordination avec les essais réalisés en forêt publique (ONF)</li> <li>- diffusion des résultats vers les propriétaires, groupes de progrès et gestionnaires forestiers</li> </ul>
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	CNPF
<b>Indicateurs de résultats</b>	- 40 à 50 îlots d'avenir installés et suivis
<b>Indicateurs de suivi</b>	- Nombre d'îlots d'avenir installés et suivis
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	2023-2027
<b>Pilotes</b>	CNPF
<b>Partenariat</b>	IDF, ONF, groupes de progrès, gestionnaires forestiers, ...
<b>Coût total estimé</b>	D2 : 326 000 € D2-1 : 10 îlots / an x 7 150 € (estimation qui sera précisée dans les demandes de financements)/îlot x 4 ans = 286 000 € sur 4 ans, ou 71 500 €/an D2-2 : 2 j/ îlot/an x 500 €/j x 10 îlots x 4 ans = 40 000 € sur 4 ans ou 10 000 €/an.
<b>Aide Régionale sollicitée</b>	D2 : 228 200 € D2-1 : 286 000 € x 70% = 200 200 € sur 4 ans ou 50 050 €/an D2-2 : 40 000 € x 70% = 28 000 € sur 4 ans ou 7 000 €/an.
<b>Participation autres financeurs</b>	D2-1 : autofinancement du CNPF avec le concours des propriétaires D2-2 : autofinancement du CNPF

# CAP Filière Forêt-Bois 2023-2027

## Axe D : Adapter la forêt au changement climatique

<b>D3. Diffuser les outils de diagnostics sylvo-climatiques prédictifs</b>	
<b>Contexte</b>	La forêt régionale commence à être dégradée par le changement climatique. Il apparaît que notre région sera fortement impactée par ces changements. Cette dégradation réduit la productivité de la forêt, la séquestration de CO2 et augmente les risques d'incendie, les risques biotiques et les risques climatiques. Elle constitue une zone de bascule climatique en faveur d'espèces (sans doute plus thermophiles) que celles existant déjà. Des outils de diagnostics sylvo-climatiques prédictifs ont été développés et adaptés aux contextes locaux, et leur déploiement permettraient d'anticiper d'éventuelles situations de crise touchant les essences productives de la région (chênes sessiles et pédonculés, pins sylvestres notamment).
<b>Objectifs</b>	Déployer chez les sylviculteurs et les gestionnaires forestiers les outils d'aide à la décision sylvicole (gestion et renouvellement des peuplements) intégrant l'incertitude climatique à l'échelle du massif ou de la propriété, plus particulièrement au préalable au renouvellement des peuplements.
<b>Contenu de l'action</b>	Réalisation de diagnostics sylvo-climatiques (notamment BioClimSol, Archi, Dépéris) pour le compte de propriétaires ou gestionnaires forestiers, transférer progressivement ces compétences auprès d'eux, et acquérir de la donnée permettant d'améliorer la robustesse et la précision de ces outils.
<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	CNPF
<b>Indicateurs de résultats</b>	- 120 diagnostics réalisés
<b>Indicateurs de suivi</b>	- Nb de diagnostics réalisés
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	2023-2027
<b>Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	CNPF
<b>Partenariat</b>	Gestionnaires forestiers, groupes de progrès
<b>Coût total estimé</b>	D3 : 96 000 € 5 diagnostics /département/an x 6 dpts x 2 j./prestation x 400 €/ j x 4 ans = 96 000 € sur 4 ans ou 24 000 €/an.
<b>Aide Régionale sollicitée</b>	D3 : 48 000 € 96 000 € x 50% = 48 000 € sur 4 ans ou 12 000 €/an.
<b>Participation autres financeurs</b>	Autofinancement du CNPF

# CAP Filière Forêt-Bois 2023-2027

## Axe D : Adapter la forêt au changement climatique

<b>D4. Diffuser le progrès sylvicole et les bonnes pratiques de gestion durable</b>	
<b>Contexte</b>	La région Centre – Val de Loire compte plus de 200 000 propriétaires forestiers privés couvrant une superficie boisée de 839 000 ha (87% de la surface forestière régionale). Le CNPF organise et anime un programme de réunions, stages et démonstrations visant à sensibiliser les sylviculteurs aux bonnes pratiques de gestion forestière durable, dans un contexte de changements globaux qui impactent la forêt (changement climatique, déséquilibre forêt-gibier, risques sanitaires, fluctuations du marché des bois...).
<b>Objectifs</b>	Initier les propriétaires forestiers-sylviculteurs aux techniques de sylviculture durable, intégrant à la fois l'amélioration et le renouvellement des peuplements, l'exploitation raisonnée des bois, et la préservation des écosystèmes et de la biodiversité (dont une des problématiques est l'atteinte de l'équilibre sylvo-cynégétique).
<b>Contenu de l'action</b>	Organisation et animation de réunions locales et/ou de plus grandes envergures (séminaire régional) sur les techniques de sylviculture durable citées en objectif : D4-1 : 3 à 4 réunions thématiques / an / département, D4-2. : 1 séminaire régional / 2 ans présentant notamment les principales innovations forestières issus des travaux de RDI (Recherche-Développement-Innovation). D4-3 : 2 stages « FOGEFOR » / an (1 cycle de base + 1 cycle thématique ou de perfectionnement) visant à former plus en profondeur des sylviculteurs sur l'ensemble des sujets de gestion forestière Sensibiliser, former et conseiller les différents acteurs sur l'équilibre sylvocynégétique : D4-4 : déploiement de la plate-forme nationale de déclaration des dégâts de gibier en forêt, en formant et incitant à la déclaration de dégâts de gibier (s'appuyant notamment sur la méthode « Brossier-Pallu » et de propriétés pilotes)
<b>Bénéficiaire</b>	CNPF
<b>Indicateurs de résultats</b>	- D4-1 & 2 : 80 réunions et séminaires réalisés. - D4-3 : 8 stages FOGEFOR organisés, - D4-3 : 240 fiches de dégâts de gibier réalisées et saisies sur la plate-forme
<b>Indicateurs de suivi</b>	- D4-1 & 2 : - Nombre de réunions et séminaires réalisés. - Nb de propriétaires-sylviculteurs ayant participé aux réunions et séminaires. - D4.3 : nb de stages FOGEFOR organisés, nb de jours de stage et nb de participants - D4-4 : nombre de personnes formées à la méthode « Brossier-Pallu », nombre de fiches de dégâts de gibier réalisées et saisies sur la plate-forme
<b>Calendrier</b>	2023-2027
<b>Pilote de la mise en œuvre de l'action</b>	CNPF
<b>Partenariat</b>	Groupes de progrès, syndicats FRANSYLVA, Fédération des chasseurs, ANCGG, DDT...
<b>Coût total estimé</b>	D4 : 376 000 € 188 j/an x 500 €/j x 4 ans = 376 000 € sur 4 ans ou 94 000 €/an.
<b>Aide Régionale sollicitée</b>	D4 : 225 600 € 376 000 € x 60% FEADER = 225 600 € sur 4 ans ou 56 400 €/an.
<b>Participation autres financeurs</b>	Autofinancement CNPF